

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3294**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière - Acquisition d'une emprise de terrain située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière, appartenant à la société Kaufman et Broad

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012

Décision n° B-2012-3294

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière - Acquisition d'une emprise de terrain située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière, appartenant à la société Kaufman et Broad**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre d'une opération immobilière visant à produire 38 logements neufs dont 10 logements sociaux, au droit des numéros 29 et 31 de la rue Francis de Pressensé à Villeurbanne, la société Kaufman et Broad a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière, et ce en vue de redessiner et de rendre plus cohérent le tènement sur lequel vient s'implanter le projet.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la société Kaufman et Broad, l'emprise d'une surface de 6 mètres carrés environ (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de différents réseaux à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (ERDF, GRDF, RTE GET Lyonnais et France Télécom). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la société Kaufman et Broad.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Francis de Pressensé, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Dans le même temps, la société Kaufman et Broad souhaite céder à la Communauté urbaine une parcelle de terrain nu située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière, à détacher de la parcelle leur appartenant cadastrée sous le numéro 61 de la section BE et d'une superficie de 2 mètres carrés environ (cf. plan ci-annexé).

Aux termes du compromis, le présent échange est consenti avec soulte au profit de la Communauté urbaine, d'un montant de 2 100 €, tous les frais y afférents étant supportés par la société Kaufman & Broad.

La parcelle de terrain d'environ 6 mètres carrés est cédée par la Communauté urbaine pour un montant de 3 000 €, celle cédée par la société Kaufman et Broad d'environ 2 mètres carrés est effectuée pour un montant de 900 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu les avis de France domaine rendus le 18 avril 2012 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, pour une surface de 6 mètres carrés environ, située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière, à Villeurbanne, au profit de la société Kaufman et Broad.

2° - Approuve l'échange foncier avec soulte d'un montant de 2 100 € au profit de la Communauté urbaine de Lyon, comprenant le terrain cédé par la société Kaufman et Broad à la Communauté urbaine, issu de la parcelle cadastrée sur le numéro 61 de la section BE, pour une superficie de 2 mètres carrés environ ainsi que celui cédé par la Communauté urbaine à la société Kaufman et Broad ayant fait l'objet d'un déclassement, d'une superficie de 6 mètres carrés environ issu du domaine public de voirie communautaire.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange foncier.

4° - Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 900 € en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - et en recettes : compte 775 300 - fonction 822 - opération n° 0P09O1630,

- pour la soulte en recettes : 2 100 €, compte 775 100 - fonction 822 - opération n° 0P09O1630.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.